



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 20 septembre 2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Conseil Municipal de la Commune de LIVRY SUR SEINE se réunira le :
Vendredi 20 septembre 2024 à 20 H 30
Salle Dumaine (11 rue de Vaux)

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DECISIONS

2024/05 : décision de virement de crédits de paiement en section de fonctionnement pour 8700 € du 61- services extérieurs eu 65 autres charges de gestion courante

2024/06 : décision de virement de crédits de paiement en section de fonctionnement pour 6 100 € du 011- charges à caractère général au 65-autres charges de gestion courante

2024/07 signature d'un bail de location de la maison 35 bis rue de Vaux, pour une durée de trois ans

DELIBERATIONS

2024/30 Compte rendu annuel de l'EPFIF

2024/31 Création d'un poste de rédacteur territorial

2024/32 Décision modificative n°1 du budget 2024

2024/33 Suppression d'un poste de technicien territorial

QUESTIONS DIVERSES

2024/30 PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE EXERCICE 2023 DE L'EPFIF

Sur présentation de M. ARNULF, Adjoint,

Préambule :

Le partenariat entre la commune et l'EPFIF s'est concrétisé par la signature d'une convention d'intervention foncière en 2020 et celle d'un avenant en 2022, dans le but de rattraper le déficit de logements sociaux induits par les obligations de la loi SRU.

La convention d'intervention foncière concerne 4 périmètres de veille : Gare Pouligny, Latéral Gare, Four à chaux et cœur de village, ainsi qu'un périmètre de maîtrise foncière sur les Pierrottes.

Depuis la signature de la convention, le remembrement du secteur des Pierrottes a été réalisé, l'opération de logement se réalise sur le secteur Four à Chaux et le remembrement est en cours sur le Chemin Latéral.

Suivi des opérations de logements :

Latéral gare : en 2023, les opérations d'acquisitions permettent d'acquérir 93 % du foncier.

Les perspectives pour 2024 : acquisition totale.

La commune travaille à désigner un bailleur social pour réaliser l'opération.

Suivi des opérations d'aménagement :

Pierrottes : à la suite de l'abandon du projet par l'opérateur fin 2022, une nouvelle consultation menée par la SPL, conduit à la désignation d'un nouvel opérateur capable de mener le projet à bien.

Perspectives 2024 : mise en œuvre des cessions des parcelles de la ville et de l'EPFIF à la SPL.

L'ensemble des terrains étant maîtrisés, le programme proposé peut démarrer courant 2024.

Le chantier a démarré le 16 septembre : mise en place zone de vie, assainissement et adduction d'eau potable

Bilan financier de la convention

SYNTHESE PROGRAMMATIQUE ET FINANCIERE

Opérations	Programme global du projet								Dépenses d'intervention EFRE				Solde prévision
	Logements	dont LA	dont LS	dont BRS	dont LI	Activités m²	Densité (log./ha)	Contribution de l'EFRE	Dépenses engagées n-1	Prix de revient à terme	Minoration SRU	Prix de cession	
	98		69%				%		776.723	1.474.000	277.000	1.197.000	0
77LSS01024 LIVRY SUR SEINE PIERROTTE	81	13	36	0	32	0	31	84	776.723	787.000	0	787.000	0
77LSS01044 LIVRY SUR SEINE LATERAL GARE	17	0	17	0	0	0	47	100	0	687.000	277.000	410.000	0

BILAN FINANCIER DE LA CONVENTION

Intitulé	Réalisé HT	réalisé cumulé	Prévisions HT	Cumul	Prévisions HT	Cumul	Prévisions HT	Cumul
	2023	au 31 dec. 2023	2024	2024	2025	2025	Au-delà	Total
1 DEPENSES	5	1 075	655	1 731	42	1 773		1 773
A ACQUISITIONS	2	1 006	653	1 659	41	1 700		1 700
B ETUDES		2		2		2		2
C TRAVAUX		13		13		13		13
D FRAIS DE PORTAGE	3	54	2	56	1	57		57
2 RECETTES		301	786	1 087		1 087	687	1 774
E PRODUITS LOCATIFS ET DIVERS								
F VENTES RESERVE FONCIERE								
G VENTES AMENAGEURS			786	786		786		786
H VENTES PROMOTEURS BAILLEURS		171		171		171	410	581
I VENTES COLLECTIVITES								
J VENTES AUTRES ORGANISMES		1		1		1		1
K VENTES AFDEY								
L VENTES ORCOD								
M MINORATION FONCIERE		129		129		129	277	406
N PORTAGE ET AUTRES								
O SUBVENTIONS								
P ACTUALISATION								
SOLDE	-5	-774	130	-644	-42	-686	687	1

SYNTHESE ET PRECONISATIONS :

Après la sortie d'une première opération « Four à Chaux », les opérations des Pierrottes et du secteur Latéral Gare participeront à la création de près d'une centaine de logements à l'échelle du territoire communal.

Les terrains des Pierrottes seront cédés à l'aménageur et les négociations se poursuivront sur le secteur Latéral Gare afin de développer le potentiel de réalisation que représente ce foncier stratégique.

Ces opérations permettront à la ville de remplir ses objectifs triennaux 2023-2025 en portant le taux de logements sociaux de la commune à 24% (soit une augmentation de 10% depuis le démarrage de la convention).

Le Conseil Municipal a pris acte de ce compte rendu d'activité

2024/31 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ERE} CLASSE A TEMPS COMPLET

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°1 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant une nouvelle organisation des services,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette création de poste : vote à l'unanimité

2024/33 SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°1 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération 2012/23 du 2 mai 2012

Considérant une nouvelle organisation des services,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette suppression de poste : *vote à l'unanimité*

2024/32 Budget communal : décision budgétaire modificative n°1

Sur présentation de Madame Marie-France Didier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif de la Commune exercice 2024,

Considérant qu'afin de permettre un rééquilibrage des chapitres budgétaires, il y a lieu de modifier le montant de certains articles du budget primitif en section de fonctionnement

Considérant que ces modifications ne changent pas l'équilibre budgétaire 2024

La décision budgétaire modificative n°1 se présente comme suit :

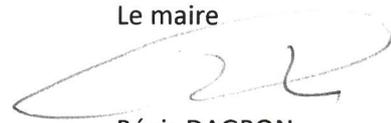
DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D633 : impôts, taxes et assimilé sur rémunération		2 000
D6413 : personnel non titulaire		35 000
D6470 : autres charges sociales		7 000
TOTAL 012 : Charges de personnel et frais assimilés		44 000
D673 : titres annulés		500
TOTAL 67 : charges spécifiques		500
D60612 : Energie électricité	44 500	
TOTAL 011 : Charges à caractère général	44 500	
TOTAL FONCTIONNEMENT		44 500

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur Le Conseil Municipal a délibéré sur l'approbation de cette décision : **vote à l'unanimité**

Le secrétaire de séance

Christian MARI

Le maire



Régis DAGRON